



CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 novembre 2021

Le 19 novembre deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Claude ROYOUX, Maire.

Présents :

M. ROYOUX Claude, Maire.

Mmes : BULOT Jennifer, ORTEGA Laëtitia, STEPHAN Caroline, DESPLAT Julie.

MM. : TERRIET Bernard, DUTAILLY Martial, DESITTER Hervé, NICOLAS Guy, LE RAY Dominique, BAISSIER Claude, HARENGER Sébastien, BASIER Claude.

Absent excusé :

M. ROUXEL François donne pouvoir à M. Guy NICOLAS.

Mme BLANDEAU Karine donne pouvoir à Mme Jennifer BULOT.

Mme BONNET-NJAMKEPO Laurence donne pouvoir à Mme Laëtitia ORTEGA.

Mme FLORIT Karine donne pouvoir à M. DESITTER Hervé.

Mme LESOURD Marie-Pierre donne pouvoir à Mme Caroline STEPHAN.

Absente :

Mme MECHIN Corine.

Mr DUTAILLY est élu secrétaire de séance. La séance est ouverte à 18h30.

2021 / 51 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Annule et remplace la délibération 2021_43

Afin de mandater la dépense engagée auprès du SIEGE en 2020 pour des travaux au centre bourg sur le réseau d'éclairage public, la commune doit abonder les comptes concernés et procéder comme suit :

- Dépenses fonctionnement compte 6718 : - 6 534,38€
- Dépenses de fonctionnement compte 023 : + 6 534,38€

- Recette d'investissement compte 021 + 6 534,38€
- Dépense d'investissement compte 2041512 + 6 534,38€

Voté à l'unanimité.

2021 / 52 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Afin de mandater la dépense engagée pour le remboursement de la caution de M. BENARD Eddy lors de son départ de la maison qu'il louait à la mairie, la commune doit abonder les comptes concernés et procéder comme suit :

- Dépenses fonctionnement compte 6718 : - 300 €
- Dépenses de fonctionnement compte 023 : + 300 €

-
- Recette d'investissement compte 021 + 300 €
- Dépense d'investissement compte 165 + 300 €

Voté à l'unanimité.

2021 / 53 – VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Après avoir délibéré, le conseil municipal, S'ENGAGE

A vendre un terrain – cadastré B 1813 sis rue de la gare (Zone UAb du Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour une contenance de 1 934 m² – à la SCI MARCYLIE, représentée par M. CHAMOURA :

- le prix sera de 4.54 € au m² soit 8 780.36 € net vendeur (Frais à la charge de l'acquéreur),

Le conseil municipal, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

2021 / 54 – CONVENTION ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CDG 27

Annule et remplace la délibération n°2021_45

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au conseil municipal1 :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après.
- D'autoriser M. le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Voté à l'unanimité.

2021 / 55 – DEMANDE DE SUBVENTION REGULATION DU CHAUFFAGE DES ECOLES

Dans le cadre de la protection de l'environnement et des économies d'énergie, la commune envisage la création d'un circuit de régulation du chauffage dans le groupe 2 de notre école. Cela consiste à la mise en place d'un système de régulation permettant de piloter les 2 circuits de chauffage afin de faire des économies de consommation lors des vacances scolaires et la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter les organismes suivants afin d'obtenir une subvention :

- Conseil Départemental – Plan de Relance 27,
- EPN au titre des fonds de concours.

Le montant total des travaux s'élève à 3 870.75 € HT (Devis présenté par l'entreprise ISOLKIT 28100 DREUX).

Voté à l'unanimité.

2021 / 56 – DEMANDE DE SUBVENTION PARATONNERRE EGLISE

Dans le cadre de la protection du Patrimoine et de la rénovation de l'Eglise de Marcilly sur Eure, l'installation d'un paratonnerre devient nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter les organismes suivants afin d'obtenir une subvention :

- Conseil Départemental,
- Préfecture au titre de la DETR,
- EPN au titre des fonds de concours.

Le montant total des travaux s'élève à 8 790.00 € HT (Devis présenté par Indelec, 61 chemin des Postes 59500 DOUAI).

Voté à l'unanimité.

2021 / 57 – DEMANDE DE SUBVENTION PORTIQUE PORTAIL FOOT

Dans le cadre de la sécurisation du terrain de foot, il devient nécessaire de procéder à l'installation d'un portique au niveau du portail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter les organismes suivants afin d'obtenir une subvention :

- Département au titre des Amendes de Police,
- Fonds de péréquation (FIPD),
- EPN au titre des fonds de concours.

Le montant total des travaux s'élève à 2 856 € HT (Devis présenté par l'entreprise S.C.S Sorel Moussel).

Voté à l'unanimité.

2021 / 58 – DEMANDE DE SUBVENTION 2 BANCS SUPPLEMENTAIRES A L'EGLISE

Dans le cadre de la rénovation de l'Eglise de Marcilly sur Eure, l'achat de 2 bancs supplémentaires est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter les organismes suivants afin d'obtenir une subvention :

- EPN au titre des fonds de concours.

Le montant total des travaux s'élève à 1 345.24 € HT (Devis présenté par l'entreprise Les Genêts d'Or).

Voté à l'unanimité.

2021 / 59 – VENTE D'UN TERRAIN ZA DE BRAZAIS

M. le Maire expose que M. PRILLARD représentant de la SCI Brazais s'engage dans un courrier du 12/10/2021 à acheter les parcelles désignées ci-contre : ZB 180, 184, 188, 192, sis sur la zone artisanale (Zone UX du Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour une contenance de 20 631 m² (pour rappel, prix de vente de 3.75 € au m² soit 77 366 € net vendeur).

Il demande qu'un bornage soit effectué pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

S'ENGAGE à faire borner lesdites parcelles au frais de la municipalité. Devis Cabinet FORTEAU-FAISANT d'un montant de 2 400 € TTC.

Dans le cas où le bien serait rétrocédé avant 10 ans, la commune serait prioritaire pour l'acquérir.

Voté à l'unanimité.

2021 / 60 – GARDES PARTICULIERS

Après s'être fait exposer la proposition de prestations de police de l'EPN pour la mise en place de Gardes Particuliers au tarif de 3 000 € par an,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable à ce projet,
- Autoriser M. le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

Voté à l'unanimité.

2021 / 61 – CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE DE CHEMINS ET RUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'engager une procédure de classement dans la voirie communautaire des voies suivantes :

- Impasse du Ravin – 40m : chemin rural du domaine public suivi d'une voirie privée dont les copropriétaires souhaitent léguer à la commune. Cette impasse dessert 7 maison.
- Chemin du Bois de la Touffe = Domaine public
- Rue des Bruyères à la Touffe = = Domaine public
- Chemin des Grandes Pièces = en sens unique, permet la sécurisation des entrées et sorties des écoles ; continuité de l'Allée des Tilleuls qui aboutit sur la rue d'Ezy ; domaine public.

- Lotissement La Renarde = acquit par la commune en avril 1995, régulariser en mars 2017 ; domaine public.

DEMANDE à M. le Maire de constituer le dossier,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

- 1) Plan de sauvegarde,
- 2) Vœux du personnel,
- 3) Maisons décorées à Noël,
- 4) Chemin de la Mare la Queue,
- 5) Défibrillateur mairie et salle des sports,
- 6) Foot (éclairage du terrain),
- 7) Distributeur de billets,
- 8) Point sur le contrat jeune,
- 9) Places centre bourg,
- 10) Usine Rougier,
- 11) Décharge sauvage,
- 12) Numérotation,
- 13) Borne électrique,
- 14) Panneaux solaires sur les bâtiments communaux
- 15) Dates des élections présidentielles et législatives.

La séance est levée à 20h15.